



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### EXTERIEUR.

#### RUSSIE.

**Petersbourg, le 27 novembre.** — L'empereur se rend tous les jours en voiture aux différens endroits qui ont souffert de l'inondation; S. M. donne elle-même aux victimes de ce désastre des consolations et des secours. Elle a fait aux marchands la remise de tous les droits (*Potschlinen*) sur les marchandises perdues, quoique le tout eût déjà été emmagasiné. On voit dans toutes les rues des milliers de bras occupés à tirer l'eau des souterrains, et à en retirer des habits, des meubles, etc. On a envoyé sur tous les chemins, à 10 werstes à la ronde, des détachemens de cavalerie pour enterrer les morts, et d'autres pour débayer les routes, et les rendre plus praticables aux voitures.

#### ESPAGNE.

**Madrid, le 6 décembre.** — On donnera ce soir sur un de nos théâtres à l'occasion de la fête de la reine, les pièces suivantes: *la Nymphe de Saxe*, *l'École des Vieillards*, du célèbre Delavigne, traduite en espagnol; enfin une allégorie, ayant pour titre: *Tout pour le roi seul, rien sans le roi, ou le temple de la Fidélité*.

— Le *Diario* donne un extrait des condamnations prononcées par la commission militaire de la nouvelle Castille; voici celles qui nous ont paru les plus importantes: Un individu a été condamné à 200 coups de fouet et 10 ans de galères, pour tentative de vol, ce qui cependant n'a pas été exécuté; un autre individu, convaincu d'avoir été chasseur des montagnes, et d'avoir dit qu'il s'en faisait honneur, a été condamné à dix ans de prison à Ceuta; un autre, sur le compte duquel il existe une *semi-preuve* et un *indice grave*, d'avoir porté des armes à la bande de Thomas Saez, a reçu 100 coups de fouet, et a été de plus condamné à dix ans de prison; la même peine a été infligée à un autre particulier, pour soupçon véhément d'avoir eu connaissance de la conspiration de Saez, à qui il a fourni deux fusils, quoiqu'il ait été obligé de le faire par la force, et de n'avoir pas donné connaissance de ce fait à l'autorité.

**Frontières d'Espagne, le 5 décembre.** — Dans plusieurs endroits de la Navarre, les curés exhortent leurs paroissiens à se procurer des armes et à se tenir sur leurs gardes; on ignore si c'est pour s'opposer à quelques partisans qui rodent dans les environs de Sangüenza, ou si c'est seulement une mesure de précaution contre les bandes qui pourraient s'y former.

#### ANGLETERRE.

**Londres, le 16 décembre.** — Un agent de confiance du pacha d'Égypte est dans ce moment à Manchester; il s'appelle Ali-Effendi, et remplit à la cour de son maître un poste analogue à celui de grand-chambellan. On apprend qu'il a été envoyé en Angleterre pour en étudier la langue, les mœurs et les institutions. Un autre agent du même pacha est pareillement arrivé; on le dit chargé de former des relations commerciales pour la vente des cotons que l'Égypte produit actuellement dans la plus grande abondance. Il a déclaré que la récolte de cette denrée montera cette année à 200,000 sacs.

— Une lettre de Cadix, du 23 novembre, annonce que l'église de San-Antonio a été dernièrement le théâtre d'une scène scandaleuse.

Un missionnaire, nommé Morques, étant monté en chaire pour faire un sermon, il fit observer à ses auditeurs que le tems de l'hérésie était passé, et que l'Angleterre qui favorisait le vice et détruisait la vertu, et qui depuis des siècles courait à sa perte, quoiqu'elle se fût soutenue par sa politique, était enfin déchue du rang élevé qu'elle avait pris, et qu'il fallait attribuer ce résultat aux efforts de la sainte-alliance. Le missionnaire continua pendant quelque tems sa diatribe contre l'Angleterre; mais ayant déclaré que l'Espagne avait failli tomber dans le même gouffre que l'Angleterre, qu'elle n'avait échappé que par la grâce de Dieu, qui avait eu pitié du peuple espagnol; mais que si quelques membres de l'assemblée nourrissaient des sentimens favorables à la constitution, rien ne pourrait les sauver d'une damnation éternelle, l'assemblée, qui avait été très calme jusqu'à ce moment, manifesta alors la plus vive indignation. Quelques personnes voulaient chasser le missionnaire. Il fallut avoir recours aux Français, et la tranquillité fut rétablie.

En général, le clergé espagnol traite les soldats français d'hérétiques. Malgré les efforts de sir F. Downie, il est à craindre que lorsque les volontaires royaux seront levés et habillés, on ne leur permette pas de porter des armes. (*New-Times.*)

— Des lettres de Paris assurent que les princes de la famille

royale seront appelés, par une ordonnance spéciale, à siéger dans la chambre des pairs. Les ministres ont renoncé à l'idée d'une création extraordinaire de pairs, et ils ont seulement rempli la promesse qu'ils avaient faite depuis long-tems à trois éminens prélats.

— Le *Star* cite une lettre de Paris dans laquelle on dit que le gouvernement français a non seulement renouvelé les négociations avec Haïti, mais qu'il paraît déterminé à conclure une transaction, moyennant une somme de 100 millions de francs, dont les quatre cinquièmes seraient distribués entre les propriétaires et les colons qui furent dépossédés à l'époque de la séparation de cette île de la France.

#### FRANCE.

**Paris, le 16 décembre.** — Le roi est sorti à neuf heures et demie du matin pour aller chasser du côté de Vincennes. En passant sur le quai de la Ferraille, un écrou de la voiture dans laquelle était S. M., est tombé, ce qui a fait pencher la voiture de ce côté; le roi en est sorti en riant, est monté dans une autre voiture, et a continué sa route. Les ferrailleurs ont profité de l'accident pour demander au roi la permission d'étaler pendant le jour de l'an sur la place du Châtelet, comme ils faisaient les années précédentes, ce que S. M. leur a accordé.

— *L'Etoile* dit aujourd'hui que le prince d'Anglona n'a point été arrêté à la Corogne.

— On nous communique une lettre particulière de St.-Petersbourg, ainsi conçue:

Le désastre qui vient de plonger cette capitale dans le deuil a coïncidé avec l'anniversaire de la mort de l'impératrice Catherine II. Cette coïncidence a produit une profonde impression sur l'esprit du peuple russe, qui est disposé à toutes les croyances superstitieuses. Il a cru voir dans la catastrophe qui vient de le frapper, un fléau envoyé d'en haut pour punir la Russie de ce qu'elle a abandonné le système politique de l'impératrice Catherine, système dont le but était d'expulser les Turcs de l'Europe et de rétablir l'indépendance de la nation grecque qui est unie aux Russes par la communauté de la religion, des rites et des croyances.

Depuis la funeste journée du 19 novembre, les églises ne désenplissent pas, les habitans de la ville et des campagnes s'y portent en foule, bien moins encore pour remercier le ciel d'avoir échappé à ce fléau, que pour désarmer sa rigueur et le prier de ne pas infliger aux Russes de plus terribles châtimens en punition de l'indifférence qu'ils ont montrée pour leurs co-religionnaires. Le nom des Grecs se mêle aux prières de cette population consternée qui n'a jamais paru animée d'un sentiment plus unanime, ni d'une plus grande ferveur religieuse. (*Courier français.*)

— Le bruit qui s'était répandu que les corps suisses passaient définitivement au service d'Espagne, ne se confirme point; il paraît, au contraire, que ces corps restent non-seulement au service français, mais à la solde de la France, même pendant leur séjour sur le territoire espagnol. (*Etoile.*)

— Le procès du colonel Gauchais se continue devant la cour d'assises de Poitiers; la dernière séance a présenté un incident particulier: l'accusé étant méconnu par un témoin, qui disait qu'alors il ne portait point de moustaches, le président d'après les conclusions de M. le procureur-général, et malgré l'opposition de M. Gauchais et de son avocat, les lui a fait couper, séance tenante, en vertu de son pouvoir discrétionnaire. Après cette opération, le témoin, qui est un sous-préfet, n'a pas mieux reconnu l'accusé.

— M. Dumoy a commencé hier à l'Athénée son cours d'*Industrie et de morale dans leur rapport avec la liberté*. Le titre a pu faire croire d'abord à l'auditoire que le professeur, à l'exemple de beaucoup de personnes qui s'occupent de spécialités, résoudrait toutes les questions de morale par l'économie politique, comme d'autres par la physiologie, d'autres par l'histoire. Il s'est hâté de rassurer ses auditeurs en expliquant dès son début ce qu'il entendait par l'*industrie* et comment elle concourait aux progrès de la liberté.

« Nous ne sortons, a-t-il dit, de l'état de dépendance où la nature nous a mis que par nos conquêtes sur les choses et par nos victoires sur nous-mêmes: nous ne devenons libres qu'en devenant industriels et moraux. »

— L'acteur Darboville, qu'une longue maladie avait éloigné du théâtre de l'Opéra Comique, ne tardera pas à reparaitre sur la scène.

**Cours de la bourse du 17 décembre.** — 5 p. c. cons. 102 fr. 00 c. Emp. royal d'Espagne, 56 3/4; act. de la banque, 1987 50. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 102 fr. 15 c.

**Bayonne, le 11 décembre.** — Nous apprenons que le gouvernement a changé de dispositions relativement à l'évacuation de l'Espagne. L'armée ne rentrera pas en France mais elle prendra des cantonnemens entre Burgos et Vittoria, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril prochain.

#### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

**Milo, le 2 octobre.** — Le 28 septembre, un brick anglais motilla à Napoli de Romanie; il était chargé de remettre au gouvernement grec 200,000 talaris, provenant du second emprunt.

**Du 15.** — On parle beaucoup d'une expédition contre Caristo et Candie. Varvaki doit être à la tête de cette dernière et en supporter tous les frais. Il a choisi, dit-on, le prince Maurocordato pour

d'années, de mois, de jours? C'est en dix ou douze heures que je veux, moi, vous apprendre une langue; je n'exige qu'une condition: il suffit que vous soyez somnambule.

Si nos lecteurs nous accusent de leur faire des contes à dormir debout, qu'ils achètent la brochure publiée par M. Brughat, sur les *Phénomènes du Mesmérisme*, qu'ils la lisent et que désormais ils ajoutent foi à tous ceux dont les promesses rappellent le langage du *savant* de la fable.

Il se vantait d'être,  
En éloquence si grand maître,  
Qu'il rendrait disert un badaud,  
Un manant, un rustre, un lourdaud;  
Oui, messieurs, un lourdaud, un animal, un âne,  
Que l'on m'amène un âne, un âne renforcé,  
Je le rendrai maître passé,  
Et veux, avant un an, qu'il porte la soutane. *St. Rogier.*

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU JOURNAL *Mathieu Laensbergh.*

Liège, le 20 décembre 1824.

Monsieur,

Je vous prie d'insérer dans votre premier journal la note suivante:  
Vu la retraite subite de M<sup>de</sup> Dorsan, et pour ne point entraver le répertoire, l'administration espère que l'on voudra bien accueillir avec indulgence M<sup>de</sup> Borsary dans quelques rôles secondaires, jusqu'au moment où l'on aura terminé avec une forte première Dugazon, ce dont on s'occupera sans relâche.

Agrérez, etc.

JAUSSERAND.

#### MODES.

Quelques chapeaux de velours violet ont la forme recouverte d'un très grand morceau d'étoffe, qui est froncé à grosses côtes, et que retiennent des boutons d'or passémentés: sous la passe, deux de ces boutons attachent la bride, qui est de blonde blanche. Un grand panache de plumes renouées forme le surplus de la garniture.

La passe des chapeaux de satin, de gros de Naples blanc, ou de velours épinglé, est tout unie; mais des nœuds, des cornets, des pointes de fichu en entourent la forme et en couvrent la calote. Tous ces ornemens sont doublés d'un large ruban, bleu sur La Vallière, ponceau sur gros vert cramoisi sur gros bleu.

#### TEMPÉRATURE DU 20 DÉCEMBRE.

A 9 h. et 17<sup>2</sup> du mat., 9 deg. au-dessus; à 3 h. et 17<sup>2</sup> après-midi, 9 d.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 décembre.

Naissances: 5 garçons, 2 filles.

Décès: 3 garçons, 1 fille, 1 femme; savoir:

Marie-Anne Goffin, âgé de 74 ans, hôteuse, faub. St-Gilles.  
Les parens du nommé Henri Moret, âgé de 20 ans, milicien à la 7<sup>e</sup> compagnie du corps d'artillerie à cheval, natif de Lathy, province de Liège, sont invités à se rendre au bureau de l'état civil, pour affaires qui les concernent.

#### THEATRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi, 21 décembre, pour la 8<sup>e</sup> représentation de l'abonnement, MATIN ET SOIR, OU LA FIANCÉE ET LA MARIÉE, et UNE FOLIE, opéra en deux actes, musique de Méhul.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(351)

#### VENTE DE VINS.

Jeudi 30 décembre 1824, vers les trois heures de relevée, on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, les vins suivants; savoir:

200 bouteilles Beaune.	180 bouteilles Bordeaux.
250 h <sup>l</sup> es bon ordinaire.	200 id. id.

Tous ces vins sont de bonnes qualités: on peut en avoir une bouteille pour le déguster, et en obtenir, en attendant le jour de la vente à main ferme.

F. HARDY, derrière l'Hôtel-de-Ville, a reçu des huîtres fraîches, chandelles de Brabant moulées et non moulées.

Chambre et quartier garnis à louer, avec ou sans pension, rue sur Meuse à l'Eau, n<sup>o</sup>. 936, à proximité de l'Université.

(350) Le jeudi 30 décembre courant, à 2 heures de relevée, on vendra aux enchères, par le ministère du notaire DUSART, en son étude, rue Feronstrée, une maison propre au commerce, sise en cette ville, rue St. Hubert, portant l'enseigne du Tonnelet et occupée par le Sr. Bastin.

(352) Aujourd'hui mardi, 21 courant, aux deux heures de relevée, il sera vendu sous la direction du Sr. P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, à Hoheporte, le mobilier de la maison joignant le n<sup>o</sup>. 765.

En vente chez J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement: ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou *Tableau des fonctionnaires composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1825. Reçu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux d'un intérêt local.*

Volume in-18 de 324 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné. Prix: 47 cents 25 centimes (1 fr.)  
Le même cartonné et étiqueté: 65 cents (1 fr. 40 c.)  
Idem relié en basane: 75 cents (1 fr. 60 c.)  
Idem doré sur tranche: 94 cents (1 fr. 80 c.)  
Cet almanach se trouve aussi à Verviers, chez Renard-Croisier et Renand; à Huy, chez L. Godin, Grande-Place; à Spa, chez Ve. Badon et Giloton, libraires.

Bel appartement à louer, composé de 4 chambres au premier, une belle salle en bas, et chambres pour domestiques n<sup>o</sup>. 728, Marché Neuf.

La belle maison avec magasin et deux jardins, occupée par Mr. Closset-Bouhon, au village de Soiron, bâtie à la moderne, couverte en ardoises, très-vaste et dans le meilleur état, a été adjugée au prix de quatre mille seize florins vingt-cinq cents; toute personne peut surenchérir d'un vingtième en faisant déclaration devant le notaire Lys, à Verviers, avant le cinq janvier prochain.

#### MAISON A VENDRE.

Le 27 décembre 1824, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude du notaire CHAPPELLE, à Huy, à la vente aux enchères publiques, d'une maison très spacieuse, avec jardin, nommée l'hôpital Saint Jacques, située au cul-de-sac de la rue Fortane à Huy.

S'adresser entretiens, pour voir ladite maison, à Mademoiselle Houssa, sur les Foulons, audit Huy, et audit notaire, pour les titres de propriété et pour les clauses et conditions de ladite vente.

On cherche en location un jardin situé en ville ou dans l'un des faubourgs. S'adresser rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 129

#### (332) VENTE de livres après décès.

Les héritiers du Sr. Nicolas, jésuite anglais, feront vendre au plus offrant, le 21, 23 et 28 décembre, à deux heures de l'après-midi, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, en sa demeure place St. Lambert, une collection de livres d'histoire sacrée et profane, de piété, de morale, sermons, théologie, littérature, dictionnaires classiques, etc., au comptant.

#### IMMEUBLES A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

(342) Une maison d'habitation et étable, bâties en briques et bois, et couvertes en paille. Devant cette maison est une cour d'aisance, formant la moitié, non fermée, de celle qui est en commun avec la veuve Germeau; derrière un jardin légumier, une grange, aussi bâtie en briques, bois et couverte en paille, une autre cour fermée de murs; plus, l'emplacement d'un bâtiment incendié. En face et au couchant des objets qui précèdent, un grand verger. Le tout ne forme qu'un ensemble, est occupé et exploité par la partie saisie, contient une superficie de cent trente perches sept cent quatre-vingt-deux palmes, et joint du levant au chemin communal, du midi à ladite veuve Jean Germeau et à Paul Frenay, du couchant à Nicolas Jacquemotte et à Ailid Malaise.

Tous lesdits immeubles sont situés en la commune d'Othée, district électoral d'Alleur, canton de Glons, arrondissement de Liège, ou premier de la province de ce nom.

Ils ont été saisis sur le sieur Gilles Lahaye, cultivateur, domicilié en la commune d'Othée.

A la requête de Mr. Lambert Elias, négociant; de la dame Marie-Catherine Elias, veuve Jean-Joseph Dallemagne; de la D<sup>lle</sup> Anne-Catherine Elias, rentière, tous domiciliés à Liège; de dame Marie-Agnès-Josephine Elias, négociante, épouse Louis Dallemagne, potier d'étain, et de ce dernier même, domiciliés à Jemeppe, province de Liège; par procès-verbal de l'huissier Pierre-Joseph Maréchal, de Liège, en date du cinq novembre 1824, visé le même jour et enregistré le huit dit; ledit huissier muni d'un pouvoir spécial en date du vingt septembre 1824, enregistré le vingt-trois dit.

Copie entière dudit procès-verbal de saisie a été remise, avant son enregistrement, à Mr. Jean Robert, mayeur de ladite commune d'Othée, lequel a visé l'original.

Une 2<sup>e</sup> copie entière dudit procès-verbal de saisie a aussi été remise, avant son enregistrement, à Mr. François-Henri-Mathias Kips, greffier de la justice de paix du canton de Glons, lequel a visé aussi l'original.

Ledit procès-verbal de saisie a été transcrit littéralement au bureau des hypothèques de Liège, le douze novembre 1824, vol. 27, n<sup>o</sup> 47. Signé de Buchwald.

Pareille transcription a eu lieu au greffe du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance séant à Liège, le vingt-six dudit novembre 1824, vol. 21, art. 70.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente par expropriation forcée desdits immeubles, est fixée et aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal civil de première instance séant à Liège, le trente-un janvier mil huit cent vingt-cinq, aux neuf heures et demie du matin.

M<sup>e</sup> Jean-Denis GOYENS, avoué près ledit tribunal, demeurant rue Basse-Sauvenière, n<sup>o</sup> 802, à Liège, y patentié pour 1824, art. 572, classe 8<sup>e</sup>, est chargé d'occuper et occupera, sur ladite saisie, pour les saisissans, qui élisent domicile en sa demeure. Signé GOYENS, avoué.

Je soussigné greffier du tribunal civil de première instance séant à Liège, certifie que, conformément à l'article 682 du code de procédure civile, pareil extrait a été ce jourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le 27 novembre mil huit cent vingt-quatre. Signé Renardy, commis-greffier.

Enregistré à Liège, le 1<sup>er</sup> décembre 1824, fol. 8, case 1<sup>re</sup>. Reçu un florin 3 cents, subvention comprise.

Signé Conrad de Harlez.

M. de Celles à l'égard de Wilberforce, et des efforts que fit ce dernier pour l'abolition du trafic. Il dit que la nation anglaise était dans ce tems opposée au ministère qui refusait l'abolition, mais fut enfin obligé d'y consentir. L'honorable membre dit à ce sujet : « Heureuse la nation où le peuple peut soumettre les ministres à bien penser ! »

M. Reyphins ne se proposait pas, dit-il, de parler, mais puisqu'on rattache en quelque sorte la discussion actuelle à celle de 1818, il fera quelques observations; il s'agissait en 1818 d'établir des peines contre la traite des nègres par suite de traités avec d'autres puissances, et notamment avec le gouvernement anglais. On fut alors unanime contre ce commerce infâme, mais quelques membres trouvèrent les peines trop fortes; l'honorable membre ajoute qu'il ne partagea pas à cet égard l'opinion de ses honorables amis; il trouve même les peines actuellement proposées encore trop faibles; il faudrait la peine de mort comme pour la piraterie. Cependant, il votera en faveur du projet tel qu'il est.

Personne ne demandant la parole, le ministre de la justice défend, en hollandais, le projet de loi et justifie son efficacité.

Le projet de loi est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Il est fait rapport par la section centrale sur deux projets de loi, le premier sur la mise en vigueur des deux titres du code civil sur le droit de superficie et l'emphytéose, le second sur la dette différée. La discussion de ces deux projets est fixée à mardi prochain, à onze heures.

La commission des pétitions fait différents rapports par l'organe de plusieurs de ses membres, qui parlent dans les deux langues, sur diverses requêtes envoyées à la chambre.

M. Mesdac, sur celle d'un brasseur de bière de Tournay, qui fait des observations sur le droit établi sur les bières; il demande qu'elle soit prise en considération lors de la discussion du nouveau tarif. L'impression et le dépôt au greffe sont ordonnés.

Le même membre fait un second rapport sur une pétition du comte de Raugraaf, détenu à la maison des Alexiens de Louvain. Ordre du jour.

M. Sarmont sur une pétition signée en nom collectif. Attendu qu'elle est contraire à la loi fondamentale, on passe à l'ordre du jour.

M. Gockinga fait un rapport sur une pétition des habitans de la Nord-Hollande, contenant des observations sur l'importation et l'exportation des céréales. Dépôt au greffe.

M. van Rhenen, sur une pétition des cultivateurs de la garance, demeurant à Breda, qui demandent que des mesures soient prises pour favoriser leur industrie. Dépôt au greffe et impression.

La séance est levée vers trois heures et ajournée à mardi prochain.

LIÈGE, LE 21 DÉCEMBRE.

#### AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 31 décembre.

S. M. a nommé M. d'Olislaeger, d'Anvers, son commissaire près la société de commerce des Pays-Bas, conformément à l'art. 21 de l'arrêté du 18 août dernier.

— Le grand canal de communication entre Amsterdam et le Texel, dit Canal de la Hollande septentrionale, vient d'être ouvert à la navigation. La frégate royale *Bellona*, construite à Amsterdam, en étant partie le 13 de ce mois pour se rendre à Willemsoord, au Texel, a dû y arriver le 16.

— On mande de Pétersbourg, le 1<sup>er</sup> décembre: « Il arrive de toutes parts des dons volontaires pour venir au secours des malheureux qui ont souffert par l'inondation. S. A. R. le prince d'Orange a souscrit pour 20,000, le comte Dmitri-Scheremetjew pour 50,000 et beaucoup de chefs des régimens des gardes pour 5, 8 et 10,000 roubles. Le clergé de cette capitale a aussi contribué pour des sommes considérables. Les théâtres continuent à être fermés. M. de Ribeaupierre, nommé ambassadeur de Russie près de la Porte ottomane, est arrivé ici. »

— On a présenté au roi d'Angleterre un petit cheval de race norvégienne, qui n'a que 32 pouces anglais, ou 29 pouces 6 lignes de France. Les formes de ce joli animal sont parfaites: son poil est café-au-lait. Il mange du pain, des pommes-de-terre, et il boit de la bière. Il suit son maître avec la même docilité qu'un chien, et il paraît éprouver beaucoup de plaisir à se coucher devant un feu. Il a été conduit jusque dans les appartemens du roi. On lui avait fait faire, pour sa présentation une couverture brodée très élégante. Jamais il n'a été ferré.

— On mande de Stockholm qu'une nouvelle convention, restreignant d'une manière plus efficace la traite des noirs, a été signée par sir B. Bloomfield et le comte de Watterstadt au nom des gouvernemens anglais et suédois.

— M. John Quincy Adams un des cinq candidats à la présidence des États-Unis actuellement secrétaire d'état est fils de l'ancien président Adams. Il a représenté son pays auprès de plusieurs gouvernemens de l'Europe, et son influence a été reconnue et avouée par le cabinet russe dans des circonstances délicates et difficiles. C'est un homme très versé dans l'étude des belles lettres; il a été professeur d'éloquence à l'université d'Harvard, et il a publié un ouvrage fort estimé sur la rhétorique et l'élocution. M. Adams, en tems de paix, serait plus propre qu'aucun de ses rivaux à étendre au dehors la réputation de son pays; les lettres et ceux qui les cultivent jouiraient sous son administration d'une considération qui leur a manqué jusqu'à ce jour, et les négociations politiques continueraient d'être conduites comme elles l'ont été depuis qu'il remplit les fonctions de secrétaire d'état, c'est-à-dire avec une intelligence claire, profonde et compréhensive des intérêts de son pays.

Qu'on se figure l'effet que produirait sa présence sur un ambassadeur étranger qui le verrait pour la première fois. L'ambassadeur arrive, habitué à la pompe des cours de l'Europe et plein de défiance de cette simplicité républicaine qu'il regarde comme un habit d'emprunt que les gouvernans portent uniquement pour plaire à la populace. Il arrive, un domestique l'annonce et l'introduit dans un salon très simple et pas tout à fait aussi bien meublé que celui d'un bon marchand de notre ancien continent.

Il aperçoit assis à un bureau un petit homme presque chauve, dont les yeux sont toujours pleins d'eau, et dont la figure toute professionnelle est entièrement dépourvue d'expression. Ce petit homme est en pantoufles; son costume, qui ne vaut pas cinquante francs, se compose d'une redingote de toile rayée, d'un pantalon blanc et d'un gilet, tout lâché d'encre comme ses doigts. L'ambassadeur prend pour un commis, et s'étonne seulement que le pré-

sident laisse approcher de sa présence un homme aussi mal vêtu. Cet homme est pourtant le président lui-même. L'ambassadeur est embarrassé, confondu; il ne sait quel ton prendre avec un pareil personnage. Mais arrivent successivement d'autres étrangers, des ambassadeurs, des ministres, gens venant de pays divers et parlant des langues différentes. La conversation commence: le petit homme s'éveille, sa figure s'éclaire, sa voix change, ses yeux s'animent d'une expression de sagacité profonde, de réflexion ou de plaisanterie. Tous les sujets lui sont familiers, et il les traite tous dans la langue de l'étranger à qui il s'adresse en ce moment. Quelle est alors l'opinion de l'ambassadeur, que pense-t-il de la figure et des manières de M. Adams. Sa première impression est effacée, et lorsqu'il est rentré chez lui, il serait bien difficile de lui persuader que le président des États-Unis est un petit-homme mal-propre et mal-vêtu. (Courr. des Pays-Bas.)

— Dans son voyage en Chine, M. de Timkowski a recueilli des données curieuses sur l'état actuel des forces militaires de la Chine, forces aussi imposantes, lorsqu'elles sont exprimées par des chiffres, que peu formidables en réalité. Il pense néanmoins que certaines évaluations, qui portent le total de l'armée chinoise à 1 million d'infanterie et à 800,000 hommes de cavalerie, sont fort exagérées. Les troupes régulières se divisent en 4 grands corps, selon la différence des nations. Le premier de 67,800 hommes, est composé de Mandjours. C'est l'élite de l'armée. Le second de 21,000 hommes, est composé de Mongols. Le troisième de 27,000 hommes, est formé des Chinois dont les ayeux ayant passé chez les Mandjours, avaient coopéré avec eux à la conquête de la monarchie. Enfin le quatrième et le moins considéré, se compose de Chinois aborigènes. On y compte jusqu'à 500,000 soldats repartis en garnison dans l'intérieur de l'Empire. En ajoutant à cette armée régulière, 125,000 hommes de milice chinoise, le total des troupes s'élèverait à 740,000 hommes dont 175,000 de cavalerie. Il y a en outre une cavalerie mongole. Quelques-uns la portent à 500,000 hommes. Tous les soldats chinois sont mariés et leurs enfans, inscrits dès leur naissance sur les rôles de l'armée, servent à recruter les corps auxquels ils appartiennent. Indépendamment des armes, d'un cheval, d'une maison et d'une provision de riz, chaque soldat de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> division, reçoit une paie mensuelle de 3 à 4 roubles, (6 à 8 roubles en argent blanc), mais il est obligé de se vêtir à ses propres frais, ce qui produit une bigarrure et une confusion étonnantes.

Malgré les sommes énormes que coûte l'entretien de ces troupes, et qui s'élève, dit-on, à 600 millions de roubles au moins, il serait difficile de concevoir le degré de décadence où l'esprit et la discipline militaires sont tombés parmi les chinois. Cette décadence est telle que le défunt empereur Dziazzin fit paraître en 1800 une proclamation dans laquelle, rappelant aux Mandjours leurs anciens exploits, il leur reproche d'être devenus plus faibles et plus inhabiles au métier des armes, que les chinois mêmes, dont une poignée de leurs ancêtres avait vaincu tant de milliers.

D..., le 15 décembre.

Monsieur le rédacteur,

Habitant une petite ville du fond des Ardennes, je m'étais abonné à votre journal dans l'espérance d'être exactement tenu au fait par vous de ce qui se passerait, sinon sur tous les points du globe, du moins dans votre province et surtout dans votre ville: mon attente a été trompée. Comment donc! les méthodes les plus utiles, les découvertes les plus merveilleuses s'introduisent chez vous, et vous n'en dites pas un mot à vos lecteurs; une révolution complète devient inévitable dans le système de l'éducation, et vous n'en parlez pas; et je n'apprends de telles nouvelles que par l'un de mes fils, qui depuis trois ans suit avec assez peu de succès les cours de votre collège; j'avouerai (et cet aveu coûte beaucoup à ma vanité paternelle) qu'il a peu de dispositions, qu'à cette incapacité naturelle est venu se joindre un grand fonds de paresse: aussi ne m'a-t-il jamais rapporté ni prix, ni accessits, ni même de mention honorable. Le dirai-je? toutes ses lettres sont défigurées autant par le mauvais choix et l'impropriété des expressions, que par les outrages continuels faits à l'orthographe. Je me désolais, ne sachant guère quel parti prendre, ni à quelles mains assez habiles confier la culture d'un esprit aussi rebelle, quand il y a quelques jours je reçois de Joseph (c'est le nom de mon fils) une lettre qui m'a jeté dans un étonnement dont je ne suis pas encore revenu. Une nouvelle méthode est transplantée parmi nous, m'écrit-il; si vous me permettez de la suivre, au lieu de reproches souvent mérités vos lettres ne seront plus remplies que d'éloges et d'encouragemens. Plus de français barbare, plus de fautes d'orthographe, plus de solécismes: dans trois mois, j'aurai acquis non-seulement le talent d'écrire aussi bien que l'auteur dont j'aurai fait une étude particulière, soit Fénelon ou Racine, Cicéron ou Euripide, Schiller et au besoin Hooft lui-même; mais j'aurai la faculté d'improviser sur un sujet quelconque. Par exemple, demandez-moi un beau compliment, je le ferai! un récit historique, je le ferai! un discours per insinuationem, je le ferai! Je deviendrai à votre gré Joseph, Jacob, Adam ou Miltiade. Au lieu des sept années que je devais employer à arriver sur les bancs de l'université, une seule suffira, et j'y porterai un assez gros bagage, puisqu'à la connaissance du français, du latin, du grec, je joindrai encore celle de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, de l'allemand, de l'italien même, si vous le désirez. Ne croyez pas que des études aussi sérieuses et aussi variées m'empêchent de m'occuper des arts d'agrément. Non, la musique aura son tour; nouveau Litz, j'improviserai sur le piano d'après votre bon plaisir sur tous les tons et sur tous les objets que vous me désignerez; je vous recommanderai de les choisir dans le Télémaque; comme tout est dans tout, vous y trouverez des thèmes pour des walses, des contredanses et de belles marches bien gaies et bien solennelles, etc. Mon fils ajoute encore beaucoup d'autres choses de cette force, et dont je crois devoir vous faire grâce. Que penser, M. le rédacteur, de cette étrange lettre? est-ce une mystification? la tête de mon fils se serait-elle dérangée ou serait-il possible que rien de semblable eût été publié chez vous? Veuillez éclairer mon ignorance et convaincre mon incrédulité.

Votre dévoué serviteur et abonné Z.

(Note du rédacteur.) Nous ne savons si l'élève du collège, dans la lettre qu'il adresse à son père, veut parler d'un prospectus répandu dernièrement avec profusion dans notre ville. Dans ce cas nous certifions à notre abonné que son fils n'avance rien qui n'ait été promis par l'adepte de M. Jacotot. Nous pourrions dans trois mois lui faire connaître le résultat de ces brillantes promesses; car nous ne doutons pas qu'un grand nombre de jeunes gens ne suivent une méthode à l'aide de laquelle la science leur viendra presque *impromptu*.

Au reste, nous tenons en main un ouvrage qui a paru depuis quelques jours à Bruxelles, auprès duquel pâlit le brillant prospectus de M. W.... Ce dernier annonce, qu'en suivant ses leçons, et pourvu qu'on le veuille, on acquerra le talent d'écrire et d'improviser dans une langue étrangère, en trois mois, en un an. Belle découverte, ma foi, dit l'autre, que parlez-vous

FRANCE.

Paris, le 18 décembre. — Avant l'ordre, S. M. a reçu en audience particulière M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie.

A huit heures et demie du soir, MM. de Villele, de Peyronnet, de Corbière, et l'évêque d'Hermopolis, sont entrés chez le roi, et ont travaillé avec S. M. jusqu'à onze heures.

A trois heures, il y a eu conseil des ministres chez M. de Villele.

— S. M. a adressé à Mgr. l'archevêque de Paris la lettre suivante :

Mons l'archevêque de Paris, nous avons résolu, au moment de la convocation des deux chambres, de joindre nos prières à celles de la France entière, pour obtenir de la divine Providence qu'elle fasse présider l'esprit de sagesse et de vérité aux importantes délibérations qui vont s'ouvrir. A ces causes, notre intention est qu'au reçu de la présente, vous ordonniez des prières publiques, et que, la veille de l'ouverture de la session, vous fassiez célébrer, à l'heure que vous dira, de notre part, le grand-maître, ou, en son absence, le maître des cérémonies de France, une messe solennelle du Saint-Esprit, à laquelle nous nous proposons d'assister avec les princes de notre maison royale, les pairs du royaume et les députés des départemens. Sur ce, je prie Dieu, etc.

— La population notable de la ville de Reims vient, d'un commun accord, d'offrir gratuitement, tous les logemens disponibles aux grands de la cour, pour le tems de la cérémonie du sacre.

— On parle de la suppression de la direction générale de la haute-police et de la création d'un lieutenant-général de police.

(Courrier français.)

— On assure que le roi a doublé la dotation de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

(Quotid.)

— Nous avons annoncé que l'académie des sciences avait nommé M. le vicomte Morel de Vindé à la place vacante par la mort de M. Thouin; elle a aussi nommé M. le comte d'Andréossy à la place d'académicien libre, vacante par le décès de M. le duc d'Ayen. Sur 58 votans, M. Andréossy a réuni 42 suffrages. Ses concurrens étaient MM. Roginat, Haxo, Missiessy, Desgenette, Dejean et Lamandé.

— Le colonel Gauchais qui, après avoir été acquitté à Toulouse, dans l'affaire des transfuges, avait été transféré à Poitiers pour purger sa contumace dans l'affaire du général Berton, vient d'être condamné à la peine de mort.

— On lit dans le Bulletin des sciences militaires que l'épreuve des canons à bombes de M. Saiphans, a été faite à Brest contre un vaisseau de ligne; elle a parfaitement réussi. Cette nouvelle bouche à feu porte fort loin et fort juste; elle se charge et se tire commodément, et ses effets sont redoutables à un tel degré, qu'il en résultera nécessairement dans le matériel naval quelques changemens considérables.

Au moyen de cette nouvelle invention, les gros vaisseaux n'auront plus l'avantage d'accabler les petits navires du poids de leurs bordées sans rien risquer de ceux-ci, qui, d'un coup de canon à bombe bien dirigé pourront les dégréer, les faire sauter ou les couler bas.

— Le 10 de ce mois, sur les cinq heures et demie du soir, l'atmosphère s'étant totalement dégagée de nuages, un globe très-lumineux, d'un diamètre à-peu-près égal à celui de la pleine-lune lorsqu'elle s'élève sur l'horizon terrestre, a traversé la ville du Mans dans la direction de l'est à l'ouest. Ce météore a été vu par un grand nombre de personnes pendant quatre à cinq secondes; il répandait une clarté beaucoup plus vive que celle de la lune dans son plus grand éclat.

— C'est par l'Echo du Midi qu'on a eu d'abord connaissance de l'ordonnance de mise en retraite d'un assez grand nombre d'officiers-généraux. Ce journal nous donne aujourd'hui un avant-goût du discours du trône: « On assure, dit cette feuille, qu'il sera question, dans le discours de la couronne, de l'indemnité à accorder aux émigrés et de quelque autre grande mesure financière. La première de ces mesures n'entraînera après elle aucune augmentation d'impôt, comme d'abord on avait voulu le faire croire. Chaque ministre, dans son département, doit opérer le plus d'économie possible sans nuire au bien du service. On ajoute aussi que les individus qui ont obtenu des pensions sur la liste civile, à titre de secours, ne les conserveront qu'autant qu'elles n'auraient point droit aux indemnités accordées en vertu de la loi proposée; et que ceux dont les familles sont rentrées en possession de biens dont la révolution les avait dépouillées, ne seront pas compris dans le nombre des individus en faveur desquels la nouvelle loi sera faite. »

Cours de la bourse du 18 décembre. — 5 p. c. cons. 102 fr. 20 c. Emp. royal d'Espagne, 57 1/8; act. de la banque, 1985 00. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 102 fr. 30 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople, le 12 novembre. — Les affaires de la Russie et de la Porte s'embrouillent de plus en plus. Toute relation a cessé entre le grand-visir et M. de Minziaki, chargé d'affaires de Russie. Cette rupture était d'autant moins prévue, qu'on avait dépassé le point où l'on en était lors du départ de M. le baron de Strogonoff; mais les Turcs montrent tant d'opiniâtreté que si cela continue, il y aura infailliblement une rupture au printemps prochain.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 20 décembre. — Un arrêté royal du 21 novembre 1824, n° 86, décide qu'il ne sera exigé ni droit de timbre, ni amendes du chef des tables annuelles ou décennales des registres de l'état civil, qui, depuis l'année 1814, pourraient avoir été faites sur papier libre en contravention aux lois sur le timbre et que par conséquent l'on ne reviendra point à ce sujet, sur le passé.

D'où il s'ensuit que, conformément à l'art. 4 du décret du 22 juillet 1817, les tables annuelles et décennales des registres de l'état civil continueront à être faites sur papier timbré.

— Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné, le 18 de ce mois, un individu de la commune de Lennick-Saint-Quentin, à six jours d'emprisonnement et 8 florins d'amende, pour avoir négligé de déclarer la naissance de son enfant à l'état civil.

— D'après des nouvelles de bonne source, le prince d'Orange a dû quitter Pétersbourg vers le milieu de ce mois, accompagné de son chambellan le comte d'Yves de Bavay. S. A. R. est attendu sous peu de retour en cette résidence. Le prince doit retourner au printemps à Pétersbourg pour ramener son épouse aux Pays-Bas. Le thermomètre de Réaumur avait été, à Saint-Pétersbourg, pendant les jours qui ont précédé le 18, à zéro ou 1 degré au-dessus; le 18, il est monté jusqu'à 5.

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 31 décembre.

On mande de Pétersbourg, le 3 décembre: Dans la nuit du 30 nov. au 1<sup>er</sup> décemb., les habitans de cette capitale ont encore été alarmés par la crainte d'une nouvelle inondation. Le vent de mer s'était élevé et avait fait hausser la rivière de plus d'une arschine. Heureusement, les inquiétudes ont été promptement dissipées; le vent s'étant apaisé, les eaux sont descendues à leur niveau accoutumé dans cette saison.

— Une lettre de Leipzig, du 6 de ce mois, dit que les fonds autrichiens étaient à la hausse à Vienne, d'où on conclut que les grandes puissances adopteront une marche uniforme quant à leur politique relative aux affaires de la Grèce et de la Turquie.

— Le Journal de Francfort, imprimé en langue française, se distingue dans la littérature des Petites-Affiches. Dernièrement une de ses annonces était ainsi conçue: « Une jeune personne, d'un caractère solide, désire se placer auprès d'enfans déjà grands. »

— La fille de Diderot, M<sup>me</sup>. de Vaudeuil, vient de mourir à Paris dans un âge fort avancé.

— Logé dans un appartement trop petit, le chansonnier Lajon ne put y placer sa bibliothèque qui était restée chez un de ses amis. Il apprend qu'un de ses créanciers doit envoyer le lendemain pour le saisir; il va aussitôt trouver son ami, et fait rapporter tous les livres chez lui, afin, disait-il, de remplir les devoirs d'honnête homme!...

EXTRAIT DES JOURNAUX ANGLAIS.

Pendant que Bolivar mettait ses ennemis en fuite dans l'intérieur du Pérou (voir plus haut), Rodil, général espagnol, qui commande à Lima, après avoir envoyé toute sa cavalerie, à la rencontre de Canterac et de La Serna qui font retraite, pour se joindre à eux, s'est renfermé avec son infanterie dans la forteresse de Callao. Il se prépare au siège qui, suivant la Gazette de l'Isthme de Panama, devait avoir lieu dans quelques jours; mais l'arrivée de l'escadre royale devant Callao changera peut-être les projets des patriotes. On assure même d'un autre côté que l'arrivée du vaisseau l'Asia a déjà fait lever le siège; quoiqu'il en soit, il ne paraît pas que cela puisse aucunement influer sur les opérations de Bolivar.

— Une lettre particulière d'Augsbourg, en date du 7 décembre, porte que Dervish-pacha, le séraskier de Romélie, a publié un firman du Grand-Seigneur, par lequel il annonce à l'armée de Thessalie, que par suite de la nécessité des circonstances, il est défendu aux Musulmans de s'en retourner dans leurs foyers pendant l'hiver; mais tel est le défaut de discipline de l'armée ottomane, qu'un grand nombre de soldats thessaliens s'en sont retournés chez eux en dépit des ordres de leurs chefs. Ainsi les Grecs pourront s'emparer de la Thessalie, sans rencontrer d'obstacle sérieux. On assure aussi qu'Omer-Vrione, après avoir perdu les deux tiers de son armée, venait de se retirer dans les montagnes.

La Floride qui porte la députation du comité grec de Londres est arrivée de Napoli de Romani à Smyrne, avec plusieurs malades atteints d'une fièvre que l'on croit contagieuse. Le capitaine est mort. M. Bulwar est très mal, et un autre anglais, qui est suivant toute apparence M. Hamilton Browne, l'envoyé du comité, est dangereusement malade; on espère cependant qu'il guérira.

(Extrait d'une lettre de Constantinople, du 11 novembre 1824.)  
La marche rapide de la décadence de notre empire est parvenue à une évidence étonnante. Une misère toujours croissante, une décroissante population, un trésor épuisé, une monnaie dépréciée, voilà les premiers symptômes de sa ruine. La population de Constantinople est considérablement diminuée depuis six ans. On croit que les habitans sont aujourd'hui au nombre de 840,000, y compris 120,000 grecs, 90,000 arméniens, 50,000 juifs, et 2,000 francs. La population entière de la Turquie européenne ne dépasse pas huit millions. Le remède que le sultan Sélim appliqua à la détresse générale en 1807, l'altération de la monnaie, a été la première cause de la ruine du pays, que le règne de l'empereur actuel a précipité d'une manière si fatale. Mahmoud, qui n'a pas le génie de Sélim, persiste dans le funeste usage de fabriquer de la monnaie, dont la valeur nominale offre avec la valeur intrinsèque une différence de soixante pour cent. Telle en était la dépréciation qu'à la mort de Sélim; la piastre turque tomba dans une proportion de 50 à 13. Dans trois mois, on doit donner cours à une nouvelle espèce de monnaie dont la valeur réelle est encore 20 pour cent inférieure à celle de l'ancienne.

Le peuple est furieux. Les plus modérés parlent d'une révolution avec une indifférence turque, et quelle qu'en soit l'époque, l'extinction de la race d'Osman est au moins probable. Les Turcs ont perdu maintenant leurs plus riches provinces. L'Egypte ne paie qu'un vain tribut. Les îles grecques, dont les revenus étaient exclusivement consacrés à la marine turque, sont en proie au pillage, et la Morée dont une grande partie de l'aristocratie turque tirait ses richesses, a depuis long-tems cessé de valoir aux